



ANTENNE TV QUI PAIE LE REMPLACEMENT ?

Par **emeralda**, le **24/11/2009** à **23:39**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison individuelle. Je suis entrée au 1er juillet. Dans l'EDL, l'antenne était mentionnée comme en bon état. Je n'ai émis aucun commentaire sur le sujet.

J'ai des pb pour recevoir la TNT avec l'antenne depuis la rentrée.

Pour les autres chaînes analogiques cela marche.

J'ai contacté ma propriétaire ce week-end qui a fait passer un antenniste juste de manière extérieur. Il a dit que l'antenne avait perdu tous ses éléments !!

Ma propriétaire dit que c'est à mon assurance habitation de payer le remplacement, étant donné que l'antenne a bien marché de juillet jusqu'à la rentrée et que je n'ai pas fait de commentaires à l'EDL ni dans les semaines suivantes.

J'ai dit à ma propriétaire que l'antenne étant ancienne, c'était également une question de vétusteté, pas seulement à cause du vent et que c'était pour ça que les éléments étaient tombés, mais elle ne veut rien entendre.

Et puis elle dit aussi que mon pb date de la rentrée, je ne le signale que maintenant, et que depuis nous avons eu plusieurs tempêtes sur la côte donc je ne peux rien prouver.

Que dit la loi à ce sujet ?

Merci pour votre aide.

Mirabelle